

Le gouvernement veut avancer sur le service minimum

- La grève décrétée par la CGSP devrait paralyser une bonne partie des services publics ce mardi.

- La coalition fédérale riposte en travaillant à la mise en place d'un service garanti dans trois secteurs au moins : la SNCB, les prisons, le contrôle aérien.

Le dossier est devenu une priorité gouvernementale

C'est un principe qui régit depuis longtemps l'actualité sociale. Quand les grèves se multiplient, le service minimum revient au-devant de l'agenda. La règle se vérifie à nouveau. Mais cette fois, apprend-on à bonne source, le gouvernement est déterminé à aller jusqu'au bout de la logique. Par la voie de la concertation sociale si possible. Par l'imposition d'une loi si nécessaire.

Ce mardi, transports en commun, écoles, administrations et hôpitaux, entre autres, seront partiellement à l'arrêt, en raison d'une grève décidée par l'aile francophone de la CGSP, la centrale des services publics de la FGTB. Ce mouvement survient après plusieurs jours de graves perturbations sur le rail, après la manifestation interprofessionnelle en front commun du 24 mai, et après quatre semaines de grève dans les prisons wallonnes et bruxelloises.

Pour le CD&V, c'en est trop. Le député fédéral Hendrik Bogaert a déclaré ce dimanche à la RTBF qu'il n'était pas acceptable de "laisser à une petite minorité le pouvoir de bloquer tout un pays". Il a ajouté que son parti réclamait un service minimum à la SNCB, dans les aéroports, au port d'Anvers et dans les prisons. Joint

par "La Libre", il a précisé qu'il parlait bien au nom du CD&V, et non à titre personnel. "Mais nous voulons y arriver en passant par la concertation sociale. C'est ce qui nous différencie de la N-VA, qui dit qu'une loi suffit pour avancer sur le sujet."

Le député concède toutefois que le gouvernement dépendra de la "bonne foi" des partenaires sociaux. "Si on leur propose de discuter du sujet et qu'ils ne bougent pas pendant des mois, ou s'ils ne conçoivent la concertation sociale comme un droit de veto, on se trouvera dans une autre situation. Mais on n'en est pas là."

Contrôle aérien

Les trois autres partis de la coalition fédérale (N-VA, MR, Open VLD) avaient déjà exprimé une position similaire. La mise en place d'un service minimum pour les prisons, la SNCB et le contrôle aérien figure d'ailleurs dans l'accord de gouvernement.

Les récents mouvements sociaux ont accru la volonté du gouvernement d'avancer en ce sens. Le Premier ministre Charles Michel (MR) serait, dit-on, déterminé à engranger des résultats dans les prochains mois. "La grève actuelle des agents pénitentiaires apporte la démonstration éclatante qu'on ne peut plus supporter d'être un pays sans service minimum

dans les prisons", entend-on dans les couloirs de l'exécutif fédéral.

Pour arriver à ses fins, le gouvernement entend procéder au cas par cas, plutôt que par une loi générale. Outre les prisons, il entend trouver une solution adaptée à Belgocontrol, l'organe de contrôle du transport aérien, ainsi qu'à SNCB, "mais ce sera le plus difficile, pour des raisons opérationnelles". "Cela devrait bouger avant la fin de la législature, c'est certain", assure Christophe Cordier, le porte-parole du MR.

Appui centriste

Dans ce dossier, le gouvernement pourrait recevoir l'appui de l'opposition centriste francophone. Le CDH soutient en effet l'idée d'un service minimum, mais pas de n'importe quelle manière.

Cheffe de groupe CDH à la Chambre, Catherine Fonck a déposé une proposition de loi pour garantir "certaines prestations d'intérêt public" en cas de grève. Le procédé, en réalité, existe déjà. Sur la base d'une loi de 1948, il s'applique dans certains secteurs privés (production

d'électricité et de gaz, hôtels, industrie pétrolière...) et publics (hôpitaux, ramassage des déchets). Dans chacun de ces cas, le protocole a été établi en accord avec les acteurs syndicaux – preuve, selon la députée CDH, que la voie de la concertation est possible, à condition de faire preuve de tact.

Catherine Fonck propose d'élargir le champ de la loi de 1948, notamment aux prisons et aux transports en commun. Ce qui ne l'empêche pas d'exprimer de sérieuses réserves sur l'agenda gouvernemental. "Le problème, c'est qu'on aborde toujours ce sujet-là dans des moments où la tension sociale est forte. Aujourd'hui, vu le contexte, c'est vécu comme une provocation par les syndicats, ce

que je peux comprendre. Le gouvernement doit donner des signaux forts pour renouer le dialogue. Au lieu de ça, il reste dans sa tour d'ivoire, se targuant d'avoir raison contre tout le monde, et ça ne fait qu'attiser les tensions. On ne pourra aboutir sereinement dans ce dossier qu'une fois que le calme sera revenu."

François Brabant

Le Premier ministre Charles Michel est déterminé à engranger des résultats dans les prochains mois.

Plusieurs secteurs touchés par la grève

Le mot d'ordre de grève lancé par la CGSP à l'égard des services publics pour ce mardi 31 mai aura inévitablement des répercussions sur la vie quotidienne des citoyens. Que ce soit dans les transports, les écoles ou les hôpitaux publics, petit tour d'horizon de ce qui devrait se passer.

1 Les Tec et la Stib. Il s'agit d'un secteur où seules les régions desservies par des sociétés privées verront passer des bus mardi. Les chauffeurs des cinq Tec régionaux devraient donc suivre le mouvement en masse. Du côté de la Stib, le mot d'ordre étant le même, on peut s'attendre à des perturbations, voire à un arrêt presque total du trafic. Il est difficile de prédire si un retour à la normale peut être envisagé de façon rapide après le 31 mai.

2 Les trains. Les cheminots suivront le mouvement massivement en Wallonie et à Bruxelles, le 31 mai et peut-être dans les jours qui suivront.

3 Les écoles. *“Les enseignants qui décideraient de mener une action et donc de se mettre en grève seront couverts. Mais nous avons décidé de ne pas donner de mot d'ordre puisque dans certains établissements les examens ont déjà commencé”,* explique le président du secteur enseignement à la CGSP, Pascal Chardome. Celui-ci précise que *“vu que les transports en commun suivront la grève, on ne peut pas garantir que les écoles fonctionneront toutes normalement. Tout cela dépendra aussi du nombre de profs en grève. Mais l'accueil des élèves sera assuré”.* Après le 31 mai, si les enseignants qui désirent afficher leur soutien en participant à une manif ou à une action seront toujours couverts, aucun mot d'ordre n'a été donné, vu la proximité des examens. *“Par contre, nous avons donné un mot d'ordre de grève pour la grève générale du 24 juin, les examens seront terminés et les délibéra-*

“Nous avons décidé de ne pas donner de mot d'ordre puisque, dans certaines écoles, les examens ont déjà commencé.”

PASCAL CHARDOME
Président de la CGSP-Enseignement.

tions peuvent se tenir à d'autres moments.”

4 Les hôpitaux. Les services de soins devraient être assurés dans les hôpitaux publics même si quelques perturbations sont sans doute à prévoir pour le 31 mai.

5 La poste. Des perturbations sont annoncées pour le 31 mai et peut-être pour les jours qui suivront.

6 Les administrations locales et régionales. Le mot d'ordre dans ce secteur est de se mettre en grève, on s'attend dès lors à un mouvement suivi largement. Des perturbations sont également attendues pour les jours suivants. Les administrations locales et régionales sont évidemment concernées. A Bruxelles aussi les administrations suivront le même mot d'ordre.

7 Les aéroports. Selon Patrick Lebrun, secrétaire fédéral de la CGSP wallonne, *“il y a aura des perturbations dans les aéroports wallons mais également à l'aéroport de Zaventem”.* Les affiliés CGSP de Belgocontrol devraient, en effet, être solidaires du mouvement.

S.Ta.

Désaccord

La CGSP flamande critique les grévistes francophones

Cheminots. La présidente de l'interrégionale flamande de la CGSP, Chris Reniers, s'est montrée sévère dimanche envers ses collègues francophones à la suite de la grève sauvage qui a paralysé la SNCB. *“Nous avons des statuts qui doivent être respectés par chacun, de A à Z. Cela ne s'est pas produit”,* a-t-elle regretté sur le plateau de l'émission “De Zevende Dag”. *“Annoncer de la sorte une*

grève générale, comme ça a eu lieu mercredi soir, c'est contre-productif et ça ne fait pas avancer les choses.”

Amendes. Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), a rappelé qu'en cas de grève sauvage à la SNCB, des amendes peuvent être infligées aux contrevenants. Il revient à la direction de se prononcer, a souligné Chris Reniers, qui a fait remarquer que des exceptions étaient prévues. Si la direction devait infliger ces amendes, le syndicat examinera si les motivations de la décision sont correctes. *“Et si c'est correct, il en sera ainsi”,* a-t-elle ajouté.

Les magistrats prêts à l'action

■ Un calendrier d'actions a été établi. Il débute par Nivelles le jeudi 2 juin.

Les magistrats attendent pour ce lundi 30 mai une réponse positive à trois revendications: l'adoption par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), du projet de gestion autonome déposé par le Collège des cours et tribunaux et le Collège du ministère public; la garantie de voir les cadres remplis à 100%; l'adoption du texte rédigé par le Conseil consultatif de la magistrature sur les pensions.

Sans réponse positive et sans engagement concret sur ces trois points, des mouvements de grogne seront déclenchés. Dimanche, à la RTBF, M. Geens a laissé entendre que les cadres ne seraient pas remplis: "Je ne crois plus dans la méthode des cadres", a-t-il insisté.

Un calendrier a été arrêté par les magistrats. Si rien ne bouge, le jeudi 2 juin, les magistrats et les avocats se rendront en nombre dans les juridictions des Brabant flamand et wallon. Idem le 7 juin à Bruxelles, le 8 à Liège et dans le Limbourg, le 9 dans le Hainaut et à Gand, le 10 à Namur, dans la province du Luxembourg et à Anvers.

Ces jours-là, les audiences seront ouvertes mais ce sera pour annoncer le report des dossiers qui devaient y être traités. Les greffes fonctionneront mais les magistrats s'y tiendront en nombre pour expliquer leurs problèmes au public. Les dossiers des détenus et ceux qui concernent des personnes à protéger d'urgence (mineurs, malades men-

taux, etc.) seront traités.

"Le mot d'ordre est lancé. Une action aura donc lieu en toute hypothèse le 7 juin mais on réfléchit encore aux modalités. Nous en saurons plus lundi", dit de son côté Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles.

Les avocats soutiennent

Les magistrats attendent le soutien des avocats et tous les bâtonniers ont été prévenus de la nature des mouvements et de leur calendrier. L'action est soutenue par les avocats du barreau de Bruxelles, a assuré Stéphane Boonen, le bâtonnier de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles.

On l'a dit, trois dossiers font actuellement débat. La mise en œuvre de la loi dite de gestion autonome qui a transféré la responsabilité de la gestion des budgets et du personnel de la justice vers les chefs de corps (siège et parquet) des cours et tribunaux de Belgique fait l'objet de discussions houleuses.

Le Collège des cours et tribunaux et le Collège du ministère public reprochent au ministre de la Justice de privilégier l'octroi de budgets au sein d'une enveloppe fermée, mettant ainsi les juridictions en concurrence; de définir les objectifs des instances judiciaires sous forme de contrats de gestion; et de faire évaluer les résultats des différentes entités judiciaires par son administration, en fonction de critères qu'il aurait lui-même définis.

Ils estiment que le transfert de la gestion des budgets vers les chefs de corps exige un financement suffisant, basé

sur un modèle qui tienne compte de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ils ne veulent pas d'une enveloppe fermée au montant unilatéralement fixé mais demandent l'octroi d'une dotation comme ce qui est prévu pour la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes et la Cour de cassation.

Les Collèges demandent aussi que le contrôle administratif et budgétaire échappe à l'exécutif et soit confié à la Cour des comptes et à la Chambre.

La volonté des magistrats est encore d'obtenir que les cadres des juridictions soient remplis à 100% alors que dans nombre d'entre elles, ils ne le sont qu'à 80%, les restrictions budgétaires annoncées risquant de ne pas faire évoluer la situation voire de la compliquer.

Enfin, le Conseil consultatif de la magistrature, dont le rôle est d'émettre des avis sur ce qui concerne le statut, les droits et les conditions de travail des magistrats, entend que le régime des pensions de ces derniers soit protégé alors que le gouvernement entend l'aligner sur celui du privé. Pour les juges, un détricotage porterait atteinte à la qualité de recrutement des magistrats, lesquels n'ont aucune possibilité d'exercer des activités complémentaires et doivent, disent-ils, pouvoir compter sur une pension "convenable".

J.-C.M.

Les dossiers des détenus et des personnes à protéger seront toutefois traités.

Pour les prisons, cela passe ou cela casse

■ Le protocole a été soumis aux gardiens. Le résultat de la consultation est attendu lundi.

Plus un mouvement social est long, plus il est difficile d'y mettre un terme. On saura ce lundi si cela se vérifie pour les gardiens de prison, en grève depuis un mois.

Mercredi, les syndicats et le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), ont abouti à un protocole d'accord. Il va plus loin que celui du 6 mai, accepté en Flandre mais rejeté par les syndicats francophones.

Le protocole a été soumis aux gar-

diens. Le résultat de la consultation est attendu lundi. Les agents d'Andenne et de Dinant ont toutefois déjà rejeté le protocole.

"Je leur fais confiance pour le vote de demain", a indiqué dimanche Koen Geens. "Je pense qu'on est au bout des possibilités au niveau du gouvernement", a déclaré de son côté sur RTL le ministre fédéral Willy Borsus (MR).

M. Geens n'a guère fait preuve de plus d'ouverture que son collègue libéral francophone. Il a toutefois glissé une nuance dans ses propos, en évoquant une subtile distinction entre "dernier" et "ultime". "Nous avons ensemble (syndicats et ministre) constaté mercredi que

ceci était entre dernier et ultime", a-t-il souligné sur le plateau de la RTBF.

De leur côté, les policiers sont peu enclins à pallier les absences des gardiens. Le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) souhaite réquisitionner de force les agents de police réticents à assister les gardiens dans les prisons, dans le cas où ils refuseraient d'effectuer cette tâche. Il l'a dit dimanche aux syndicats de policiers.

"Nous déplorons cette décision, mais nous la comprenons également", a réagi le président du SLFP police, Vincent Gilles.

J. La.